

**LISTE DES DELIBERATIONS SOUMISES A VOTE
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 JUIN 2025**

	Objet
2025-024	Impôts : vote des taux (rectificatif)
2025-025	Droit de préférence pour la commune – parcelle boisée cadastrée D 1176
2025-026	Droit de préférence pour la commune – parcelle boisée cadastrée A 196
2025-027	RPIc : Participation de Pierreville pour le cadeau de fin d'année aux CM2
2025-028	Personnel communal : recrutement de personnel technique pour besoin saisonnier
2025-029	Syndicat des Eaux de Pulligny et du Saintois : Conventinon de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)
2025-030	Convention avec l'éducation nationale relative à l'utilisation de l'espace numérique de travail (ENT) dans les écoles de l'académie
2025-031	Exécution budgétaire 2025 : subventions versées aux associations

Pour le Maire empêché,
La Maire-Adjointe


Danielle SERGENT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du 13 juin 2025

**L'an deux mil vingt cinq
et le 13 juin**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame SERGENT Danielle

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
lun. 30 déc. 24

Année	Séance	N°
2025	4	24

Présents : Antonio ALVES, Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU,, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Sophie CARTON donne pouvoir à Valérie BICHET
Denis GARDEL donne pouvoir à Antonio ALVES
Christelle LEDOUX donne pouvoir à Danielle SERGENT

Absents non excusés : Tanguy PIERSON
Valérie WILT

Valérie BICHET a été nommée secrétaire

IMPOTS : VOTE DES TAUX (RECTIFICATIF)

- **Vu la remarque des Services Fiscaux,**
- **Vu la remarque de la Préfecture,**

- **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

par : 11 voix pour ; 0 voix contre ; 0 abstention

RAPPORTE la délibération du 15 avril 2025 concernant le vote des taux

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe d'habitation : 10,13%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,14%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36,81%

CHARGE Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

La secrétaire de séance,



Valérie BICHET

La Maire-Adjointe,



Danielle SERGENT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du **13 juin 2025**

L'an **deux mil vingt cinq**

et le **13 juin**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame SERGENT Danielle

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
lun. 30 déc. 24

Année	Séance	N°
2025	4	25

Présents : Antonio ALVES, Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU,, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Sophie CARTON donne pouvoir à Valérie BICHET
Denis GARDEL donne pouvoir à Antonio ALVES
Christelle LEDOUX donne pouvoir à Danielle SERGENT

Absents non excusés : Tanguy PIERSON
Valérie WILT

Valérie BICHET a été nommée secrétaire

**DROIT DE PREFERENCE DE LA COMMUNE – PARCELLE BOISEE
CADASTREE D 1176**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2014-1170 du 13 octobre 2014 modifiant les articles L331-19 et suivants du code forestier ;

Considérant le courrier de Maître Julien CULMET daté du 11 juin 2025 informant la commune de PULLIGNY de la vente de la parcelle cadastrée D 1176 lieudit « Retailon » pour 10 a 48 ca

Le Maire informe que par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, un droit de préférence est institué au profit de la commune en cas de cession de parcelles boisées de moins de 4 hectares, ainsi que d'un droit de préemption en cas de contiguïté avec la parcelle boisée à vendre.

La commune dispose d'un délai de 2 mois pour exercer son droit de préférence au prix et conditions ci-après :

- prix de vente : 4 192,000 €
- l'entrée de jouissance aura lieu le jour de la réitération de l'acte authentique
- l'acquéreur acquittera tous les frais de la vente

S'agissant d'une acquisition de parcelles par exercice du droit de préférence pour un prix total inférieur à 180 000 €, l'avis du Domaine n'est pas requis.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par : 11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Décide

ne pas acquérir la parcelle cadastrée D 1176 d'un superficie de 10 a 48 ca

La secrétaire de séance,


Valérie BICHET

La Maire-Adjointe,


Danielle SERGENT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du **13 juin 2025**

L'an **deux mil vingt cinq**
et le **13 juin**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame SERGENT Danielle

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
lun. 30 déc. 24

Année	Séance	N°
2025	4	26

Présents : Antonio ALVES, Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU,, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Sophie CARTON donne pouvoir à Valérie BICHET
Denis GARDEL donne pouvoir à Antonio ALVES
Christelle LEDOUX donne pouvoir à Danielle SERGENT

Absents non excusés : Tanguy PIERSON
Valérie WILT

Valérie BICHET a été nommée secrétaire

**DROIT DE PREFERENCE DE LA COMMUNE – PARCELLE BOISEE
CADASTREE A 196**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2014-1170 du 13 octobre 2014 modifiant les articles L331-19 et suivants du code forestier ;

Considérant le courrier de Maître Virginie WEISDORF-DUVAL daté du 14 avril 2025 informant la commune de PULLIGNY de la vente de la parcelle cadastrée A196 « Prêtre le Bois » d'une superficie de 19 a 72 ca

Le Maire informe que par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014, un droit de préférence est institué au profit de la commune en cas de cession de parcelles boisées de moins de 4 hectares, ainsi que d'un droit de préemption en cas de contiguïté avec la parcelle boisée à vendre.

La commune dispose d'un délai de 2 mois pour exercer son droit de préférence au prix et conditions ci-après :

- prix de vente : 1 176,00 €
- l'entrée de jouissance aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique
- l'acquéreur acquittera tous les frais de la vente

S'agissant d'une acquisition de parcelles par exercice du droit de préférence pour un prix total inférieur à 180 000 €, l'avis du Domaine n'est pas requis.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
par 11 voix pour 0 voix contre 0 abstention**

Décide de ne pas acquérir la parcelle cadastrée A 196 d'une superficie de 19 a 72 ca

La secrétaire de séance,


Valérie BICHET

La Maire-Adjointe,


Danielle SERGENT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du **13 juin 2025**

L'an **deux mil vingt cinq**
et le **13 juin**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame SERGENT Danielle

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
lun. 30 déc. 24

Année	Séance	N°
2025	4	27

Présents : Antonio ALVES, Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU,, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Sophie CARTON donne pouvoir à Valérie BICHET
Denis GARDEL donne pouvoir à Antonio ALVES
Christelle LEDOUX donne pouvoir à Danielle SERGENT

Absents non excusés : Tanguy PIERSON
Valérie WILT

Valérie BICHET a été nommée secrétaire

RPIc : PARTICIPATION DE PIERREVILLE POUR LE CADEAU DE FIN
D'ANNEE AUX CM2

Considérant qu'il convient de comptabiliser l'achat du cadeau de fin d'année aux CM2 sortants,

Considérant l'achat de calculatrices comme cadeau de fin d'année,

Considérant qu'une calculatrice coûte 21,50 € TTC,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

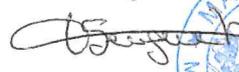
par 11 voix pour, 0 voix contre, et 0 abstention

Autorise le Maire a établir un titre de recettes de 64,50 € à destination de la commune de Pierreville concernant l'achat de 3 calculatrices concernant les élèves de Pierreville

La secrétaire de séance,


Valérie BICHET

La Maire-Adjointe,


Danielle SERGENT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du **13 juin 2025**

L'an **deux mil vingt cinq**
et le **13 juin**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame SERGENT Danielle

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
lun. 30 déc. 24

Année	Séance	N°
2025	4	28

Présents : Antonio ALVES, Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU,, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Sophie CARTON donne pouvoir à Valérie BICHET
Denis GARDEL donne pouvoir à Antonio ALVES
Christelle LEDOUX donne pouvoir à Danielle SERGENT

Absents non excusés : Tanguy PIERSON
Valérie WILT

Valérie BICHET a été nommée secrétaire

**PERSONNEL COMMUNAL : RECRUTEMENT DE PERSONNEL TECHNIQUE
POUR BESOIN SAISONNIER**

Dans le cadre des congés d'été du personnel technique communal, il convient de pallier cette absence par l'embauche de personnel saisonnier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires pour procéder à l'embauche de personnel saisonnier pour la période du 16 juin 2025 au 12 septembre 2025 à temps complet avec rattachement à l'échelle indiciaire des adjoints techniques territoriaux contractuels rémunérés au 2ème échelon..

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La secrétaire de séance,



Valérie BICHET

La Maire-Adjointe,



Danielle SERGENT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du **13 juin 2025**

L'an **deux mil vingt cinq**
et le **13 juin**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame SERGENT Danielle

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
lun. 30 déc. 24

Année	Séance	N°
2025	4	29

Présents : Antonio ALVES, Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU,, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Sophie CARTON donne pouvoir à Valérie BICHET
Denis GARDEL donne pouvoir à Antonio ALVES
Christelle LEDOUX donne pouvoir à Danielle SERGENT

Absents non excusés : Tanguy PIERSON
Valérie WILT

Valérie BICHET a été nommée secrétaire

**SYNDICAT DES EAUX DE PULLIGNY ET DU SAINTOIS : CONVENTION
DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)**

En rappel :

La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est une compétence communale, sous la responsabilité du Maire, dont le financement doit être assuré par le budget général.

Le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie donne les règles et les attendus, dont un contrôle intégral des Point d'Eau Incendie (PEI) une fois tous les 3 ans.

- Les PEI sont majoritairement raccordés au réseau d'eau pour lequel le Syndicat est compétent.
- La collectivité compétente en matière de DECI, la Commune, peut faire appel à un tiers pour effectuer tout ou partie de ses missions.

Le Syndicat des Eaux propose de réaliser ces contrôles, dont les mesures sur les poteaux incendie, sur l'ensemble de son territoire – délibération syndicale n°622 du 15/04/2025 (qui abroge la délibération syndicale n°417 du 24/04/2017). Ces contrôles seront faits à titre gracieux par le Syndicat des Eaux pour le compte de la Commune.

Pour ce faire, une convention de coopération public-public pour l'assistance technique de contrôle de la DECI doit être établie entre la Commune et le Syndicat des Eaux.

Cette convention annexée à la présente délibération inscrit les conditions et les limites de l'assistance apportée par le Syndicat des Eaux à la Commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

par 11 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- **Autorise** Monsieur, le Maire à signer la convention de coopération public-public pour l'assistance technique de contrôle des PEI de la DECI avec le Syndicat des Eaux de Pulligny & du Saintois,
- **Accepte** que les coûts des dits contrôles soient supportés dans la gestion syndicale,
- **Autorise** Monsieur, le Maire à prendre les dispositions nécessaires à l'exécution de cette délibération.

La secrétaire de séance,



Valérie BICHET

La Maire-Adjointe,



Danielle SERGENT



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du **13 juin 2025**

L'an **deux mil vingt cinq**
et le **13 juin**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame SERGENT Danielle

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
lun. 30 déc. 24

Année	Séance	N°
2025	4	30

Présents : Antonio ALVES, Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU,, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Sophie CARTON donne pouvoir à Valérie BICHET
Denis GARDEL donne pouvoir à Antonio ALVES
Christelle LEDOUX donne pouvoir à Danielle SERGENT

Absents non excusés : Tanguy PIERSON
Valérie WILT

Valérie BICHET a été nommée secrétaire

**CONVENTION AVEC L'EDUCATION NATIONALE RELATIVE A
L'UTILISATION DE L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL (ENT)**

Les ENT ont fait leur apparition il y a maintenant plus de huit ans. Le RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) n'existait pas. Pour autant, au sein de la communauté éducative avec les responsabilités de chacun (Éducation nationale, collectivité, famille), des données personnelles sont échangées. La réglementation actuelle nous montre la nécessité de formaliser et de sécuriser ces échanges de données par des conventions qui lient les parties.

Aujourd'hui, des ressources numériques sont à disposition des enseignants. Ces ressources peuvent maintenant être accessibles à l'élève directement par le biais de l'ENT. Un élève, une fois identifié sur son ENT, pourra accéder via le MédiaCentre de l'ENT aux ressources (gratuites ou par abonnement) qui lui auront été attribuées. Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse garantit ces accès et la pertinence des ressources par l'intermédiaire d'une plateforme numérique appelée GAR (Gestionnaire d'Accès aux Ressources). Là aussi, pour ces échanges d'identité entre les acteurs, il est nécessaire de stabiliser les aspects juridiques par l'intermédiaire de ces conventions.

L'objet de cette procédure de signature de convention permet donc :

- .De se mettre en conformité avec les règlements (français et européens) en matière de protection des données personnelles

.De permettre aux élèves d'accéder au MédiaCentre et aux ressources numériques.
Elle est sans coût pour la collectivité.

**DELIBERATION REMISE AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AVEC
PLUS D'EXPLICATIONS**

La secrétaire de séance,



Valérie BICHET

La Maire-Adjointe,



Danielle SERGENT



**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE PULLIGNY**

Séance du **13 juin 2025**

L'an **deux mil vingt cinq**
 et le **13 juin**

à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame SERGENT Danielle

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	11

Date de la convocation
lun. 30 déc. 24

Année	Séance	N°
2025	4	31

Présents : Antonio ALVES, Audrey BARDOT, Valérie BICHET, Sophie CARTON, Christelle LEDOUX, Christiane MARCOS, Danielle SERGENT, Denis GARDEL, Johnattan GRIGNON, Michel PARDIEU,, Thierry SIMONIN

Absents représentés : Sophie CARTON donne pouvoir à Valérie BICHET
 Denis GARDEL donne pouvoir à Antonio ALVES
 Christelle LEDOUX donne pouvoir à Danielle SERGENT

Absents non excusés : Tanguy PIERSON
 Valérie WILT

Valérie BICHET a été nommée secrétaire

EXECUTION BUDGETAIRE 2025 : SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

Fixe les subventions aux associations pour l'année

Association	montant voté	répartition des voix				nombre de voix
		pour	abstention	ne prend pas part au vote *	contre	
Comité des Fêtes	600	9	0	2	0	11
Familles Rurales	2 200	11	0	0	0	11
Foyers Ruraux (ACLEF)	1 100	11	0	0	0	11
ACCA	650	11	0	0	0	11
Secours populaire	100	11	0	0	0	11
ADMR	100	11	0	0	0	11
Saintois et Moi	50	11	0	0	0	11
Ecole de musique du Saintois	0	11	0	0	0	11
Banque alimentaire	0	11	0	0	0	11

Total versé	4 800	* Les membres du conseil liés à une association ne prennent pas part au vote de la subvention concernant cette association.
-------------	-------	---

La secrétaire de séance,



Valérie BICHET

La Maire-Adjointe,



Danielle SERGENT

